Question écrite à paraître prochainement au Journal officiel

M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le montant notoirement insuffisant des aides d'urgence à hauteur de cinq millions d'euros qui ont été annoncées en direction du domaine du « spectacle vivant », profondément touché par la pandémie de Covid-19, qui est constitué de nombres de structures, entreprises, et associations, souvent financièrement fragiles – même si on ajoute à cette somme les cinq à sept millions d'euros récemment annoncés pour abonder l'aide attendue de collectivités locales pour les « théâtres privés et compagnies peu subventionnées. » Il lui rappelle que le PRODISS (syndicat national du théâtre vivant) évalue la perte du chiffre d'affaires à 590 millions d'euros pour l'interruption des activités du 1er mars au 31 mai 2020. Or, un grand nombre de spectacles sont d'ores et déjà annulés au-delà de cette période. Il appelle également son attention sur la situation catastrophique dans laquelle se trouvent, de ce fait, un grand nombre de professionnels et d'intermittents dans le domaine du spectacle vivant. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il compte prendre dans des délais rapides pour que les aides de l'État aux entreprises de ce secteur soient très largement réévaluées, pour que les mesures en vigueur pour l'accès à diverses aides soient adaptées aux spécificités de ce secteur, et pour que de nouvelles modalités soient décidées, au-delà de ce qui a été précédemment annoncé, afin que les intermittents bénéficient d'une stabilité de leurs revenus ainsi que du maintien de leurs droits à l'Allocation de retour à l'emploi jusqu'au 15 juillet, voire au-delà, nonobstant les très nombreuses annulations de spectacles et de festivals auxquelles il a dû être procédé.

Phoca PDF